

# Convention médicale 2016



Facturation : ce qui change au 1<sup>er</sup> novembre 2017

## Endocrinologue

### Quel équipement pour facturer les nouvelles consultations ?

La convention médicale 2016 prévoit la création de 25 nouveaux codes actes pour les actes complexes et très complexes.

Pour respecter le secret médical et conformément aux préconisations de la CNIL, les codes facturation affinés ne doivent pas être transmis aux organismes d'Assurance Maladie obligatoires et complémentaires.

Votre logiciel de facturation à jour convention médicale les transpose automatiquement en code générique.

Vous disposez :

D'une solution de facturation à jour convention médicale (solution cible) :



**Saisissez les nouveaux codes facturation affiné**

D'une solution de facturation non à jour convention médicale (solution transitoire) ou utilisez une feuille de soins papier :



**Saisissez manuellement les codes agrégés qui seront transmis dans la facturation. Le code affiné de ces consultations et majorations devra être enregistré dans le dossier patient**

Pour vérifier si votre solution est compatible convention médicale 2016 : consultez la rubrique *En savoir plus*.



## LES NOUVELLES MAJORATIONS (dans le cadre du parcours de soins coordonnés)

Médecin secteur 1 et secteur 2 OPTAM

Code facturation affiné

Code agrégé

Saisir si solution à jour  
(solution cible)

Saisir si solution non à jour  
(solution transitoire)  
ou sur FSP

Exemple

**Pathologie  
Endocrinienne de la  
Grossesse**

**Quel patient ?**

Femme enceinte ayant une pathologie endocrinienne

**Comment ?**

Mise en œuvre de la prise en charge en lien avec le médecin traitant, avec l'institution des critères de surveillance / oriente vers le niveau de maternité adéquat / retour médecin traitant

**Quand ?**

Possibilité de facturer 4 fois au plus par grossesse

**MCX**

CS + MPC + MCS + **PEG (16 €)** = 46 €

*La PEG est facturée à tarif opposable*

**PEG**

**Trouble du  
Comportement  
Alimentaire**

**Quel patient ?**

Patient atteint de trouble grave du comportement alimentaire : anorexie mentale par un endocrinologue ou obésité morbide

**Comment ?**

Recherche des critères de diagnostic et de gravité (bilan clinique et biologique avec prescription des examens complémentaires nécessaires) / mise en place d'une évaluation globale du patient (somatique psychique sociale) / élaboration d'un projet thérapeutique multidisciplinaire avec recherche de l'adhésion du patient / retour médecin traitant

**Quand ?**

Possibilité de facturer une seule fois lors de la première consultation

**MCX**

CS + MPC + MCS + **TCA (16 €)** = 46 €

**TCA**



Code facturation affiné

**Majoration pour information Initiale et mise en place Stratégie thérapeutique**

**MIS**

**Quel patient ?**

Après consultation d'annonce pour une pathologie grave : cancer, pathologie neurologique avec potentiel évolutif et/ou à caractère chronique, pathologie neurodégénérative

**Comment ?**

Information et organisation de la prise en charge / orientations thérapeutiques inscrites dans le dossier médical

**Quand ?**

Possibilité de facturer une seule fois par patient

Code agrégé

**MTX**

Exemple

CS + MPC + MCS + **MIS (30 €)** = 60 €



## Nouveaux codes et tarifs associés en métropole et outre-mer

	Métropole	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
MCX				16 €		
MCE				16 € ancien tarif 10 €		

## En savoir plus

Sur les solutions de facturation SESAM-Vitale compatibles convention médicale :

- La liste des solutions agréées et homologuées, dans le catalogue des produits, sur le site du GIE SESAM-Vitale : [www.sesam-vitale.fr](http://www.sesam-vitale.fr)
- La liste des logiciels agréés sur le site du CNDA (Centre National de Dépôt et d'Agrément) : [www.cnda.ameli.fr](http://www.cnda.ameli.fr)

